



Manquement aux obligations par le crous

Par **Crous**, le **19/08/2010** à **17:01**

Bonjour,

Voilà j'ai été cautionnaire pour le logement de mon frère dans une résidence universitaire .

J'ai reçu un avis de signification d'exécution concernant les loyers que doit mon frère de Janvier 2007 à Aout 2008.

J'ai pris mes dispositions par rapport à l'huissier.

Je vous contacte parce que j'ai découvert qu'en fait mon frère doit les loyers de Janvier 2007 à Juin 2010!

Je me pose les questions suivantes:

- en tant que cautionnaire n'aurais-je pas du recevoir une notification plus tôt?
- comment se fait-il que le dossier de mon frère a été accepté chaque année depuis 2007 sachant que les loyers n'étaient pas réglés?
- les fonctionnements sont différents d'un crous à un autre. en effet je suis caution de ma soeur également . chez elle dès les premiers jours de retard je reçois un courrier me prévenant de son retard

est-il possible d'attaquer le Crous pour faute dans ce contexte?
et demander une indemnisation?